

# Tables décennales

## A quoi servent les tables décennales ?

La consultation des tables décennales permet de gagner un temps considérable dans la réalisation de sa généalogie, pour le XIX<sup>e</sup> siècle, en permettant des recherches par nom.

## Que sont des tables décennales ?

Ce sont des registres qui présentent les actes de naissance, mariage et décès sur une période de 10 ans sous forme de **table alphabétique des noms de personnes** concernées et non par ordre chronologique.

*En effet, la Loi des 20 et 25 septembre 1792 instaurant l'état civil prévoit que "... dans les 15 premiers jours de janvier de chaque année, il sera fait à la fin de chaque registre, une table par ordre alphabétique des actes qui y seront contenus. ... Tous les dix ans, seront fondues en une seule, les tables annuelles faites à la fin de chaque registre. Cette table décennale débutera en 1800 sera mise sur un registre séparé tenu en double".*

## Quelle est la période couverte ?

Pour certaines communes, les tables décennales commencent dès 1792, mais couvrent plus fréquemment la période **1802-1902**.

## Où les trouver ?

Les originaux sont conservés en mairie et un double est versé après 100 ans aux Archives départementales.

Il existe également quelques tables décennales cantonales :

Arpajon : 1792-1872

Corbeil : 1792-1872

Dourdan : 1792-1801

Limours : 1792-1801

Longjumeau : 1802-1873

L'ensemble est consultable, pour l'Essonne :

- sous forme numérisée ou microfilmée aux Archives de l'Essonne. Pensez à réserver un appareil de lecture ou un poste informatique au préalable au 01 69 27 14 14 salle de lecture .
- en ligne, sur le site des Archives départementales des Yvelines et de l'ancienne Seine-et-Oise : (<http://www.cg78.fr/archives/>), rubrique consultation en ligne, état civil.



Hier, aujourd'hui, demain  
les Archives de l'Essonne